

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E25000070/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 11 septembre 2025

La présidente du tribunal administratif de Nancy

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 11 septembre 2025, la lettre par laquelle la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*le projet, présenté par la Communauté de Commune Meurthe Mortagne Moselle, de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gerbéviller ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jacques Conraux est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Patrick Grangé-Nicot est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes Meurthe Mortagne, Moselle et à Messieurs Jacques Conraux et Patrick Grangé-Nicot.

La présidente,

  
Véronique Ohisu-Deparis